

même le notaire ne vont pas te parler d'affaires, d'argent, des garanties, même des vices possibles quoique improbables qui pourraient l'échoir soudainement. Cela est-il moins terre à terre, moins brutal que de répondre à une annonce faite sincèrement par un honnête homme, en lui demandant d'établir la véracité des qualités qu'il s'attribue? Je trouve au contraire que les contrats de mariage, souvent draconiens, sont plus outrageants pour la plupart des fiancés qui se connaissent de longue date, que la légitime recherche de deux cœurs séparés par les hasards de la vie. Du reste, dans ces conditions, les correspondants conservent l'anonymat jusqu'à ce que les préliminaires de leur mise en contact soient assez sérieux pour motiver une rencontre. Si, au cours de cette correspondance—(qui du côté de la jeune fille peut être suivie par un délégué de la famille)—il surgit dès le début des impossibilités, le mystère sur la personne existe de part et d'autre, et nul ne risque de s'exposer aux conséquences fâcheuses d'une indiscretion. En un mot, il n'est pas plus extraordinaire de chercher un époux ou une épouse par la voie d'un journal bien outillé pour ce genre d'affaire, que de rechercher par la publicité un associé réunissant les conditions acceptables pour poursuivre en commun une entreprise industrielle ou commerciale.

A.—J'admets. Tout ce que tu dis est fort juste. Du côté des parties intéressées la discrétion est assurée, j'en conviens. Mais du côté du journal, qui m'assure que mon secret sera respecté?

Z.—Mais, toi-même, mon ami. Tu n'as nullement besoin de livrer ton nom au TRAIT D'UNION; pas plus que tu n'as besoin de te faire connaître aux employés de la Poste lorsque tu vas porter ou retirer une lettre *bureau restant*. Supposons que tu veuilles faire insérer l'annonce dont je te suggérais l'idée tout à l'heure. Tu vas ou tu envoies au bureau du journal porter le texte de l'annonce, le coût de la dite annonce et tu demandes qu'on tienne à ta disposition les lettres qui te seront adressées à l'initiale A, par exemple. Ces lettres, tu les fais retirer et, selon leur contenu et leur indication, tu écris directement à la personne ou tu passes encore une fois par le bureau du journal, qui remet ta missive au destinataire sans plus savoir à qui tu écris que qui t'a écrit et qui tu es toi-même. Tous ces services, importants et utiles, sont rendus par le journal pour une somme dérisoire qui, grossie par le nombre des clients, lui fournit un revenu sérieux qu'il se garderait bien de compromettre pour le plaisir d'une gratuite indiscretion.

A.—Je pense, à la fin, que tu as raison, et, ma foi, je vais essayer de tenter la fortune par l'entremise du TRAIT D'UNION.

Z.—Bravo!

A.—Seulement, tu sais, le manque d'habitude me rend timide. Aussi vais-je te prier de faire la corvée pour moi.

Z.—Ah! volontiers. Non seulement cette petite démarche, qui n'a rien d'humiliant ni de désagréable, me convient fort, mais comme par surcroît elle me laissera espérer qu'elle peut l'être utile, c'est avec plaisir que je l'accomplirai.

A.—Merci.

Z.—Il n'y a pas de quoi, va!

Et les deux interlocuteurs ne dirent rien de plus sur ce sujet.

N..., sténographe gréviste.

## TUONS ! MES FRÈRES !

Il y a quelques semaines, François, l'alerte chroniqueuse de la *Patrie*, reproduisait, non sans attendrissement, la curieuse requête présentée par le sénateur Hour à la chambre des députés de l'État de Massachusetts. Il s'agissait de faire adopter une loi pour interdire l'usage des ailes et des plumes d'oiseaux dans la parure féminine. De cette façon, la gent ailée ne serait plus livrée au massacre.

Cela part d'un bon cœur, évidemment, mais n'indique pas un grand sens pratique ni une connaissance parfaite des lois de la vie.

Il n'est pas un être vivant, petit ou gros, qui ne consomme à tout instant de son existence, soit par besoin, soit par instinct, une somme incalculable de meurtres sur des êtres qui, pour être parfois microscopiques, n'en ont pas moins autant de droit à la vie qu'un mastodonte. Dès que la fatalité de cette loi est reconnue, à quoi bon verser dans le sentimentalisme et fabriquer des décrets impuissants pour protéger quelques inutiles colibris envers lesquels la nature s'est montrée prodigue. "Le chef-d'œuvre de la nature, dit Buffon, est le petit *oiseau-mouche*; elle l'a comblé de tous les dons qu'elle n'a fait que partager aux autres oiseaux : légèreté, rapidité, prestesse, grâce et riche parure. L'émeraude, le rubis, la topaze brillent sur ses habits; il ne les souille jamais de la poussière de la terre, et, dans sa vie tout aérienne, on le voit à peine toucher le gazon par instants; il est toujours en l'air, il vit du nectar des fleurs."

Ce bijou offert à l'homme par Dieu lui-même, des hommes le dédaignent, et, au nom d'une sensiblerie excessive, prétendent interdire le port de sa gracieuse dépouille à la plus belle moitié du genre humain. Ce n'est pas que le plumage de ces oiseaux soit indispensable au bonheur de l'humanité, sans doute; mais comme il fait l'objet d'un important commerce qui concourt à son bien-être, il semble étrange que des hommes chargés de veiller à la prospérité d'un pays travaillent à en supprimer un élément.

Et si, du moins, cette grande pitié des êtres s'étendait à tous les animaux, y compris l'homme, on parviendrait peut-être, sinon à partager cette pitié du moins à la comprendre. Mais il n'en est pas ainsi. Les grandes dames sujettes aux pâmoisons et les grands hommes, sénateurs ou autres, qui tiennent à leur éviter les émotions fortes que leur cause la vue d'un coquet chapeau orné de gorges d'oiseaux-mouches, n'ont de tendresse que pour ces petites bestioles. Et les ortolans, et les grives, et les becfiges, et les cailles, et les perdrix dont ces grandes dames se régalaient? Croit-on que ces oiseaux viennent s'enfiler d'eux-mêmes au tournebroche ou se placer voluptueusement dans la casserole? Et les petits poulets, et les canards domestiques, et les oies, et les dindons à qui on fait goûter toutes les douceurs de l'engrais pour les immoler ensuite, avec préméditation, à la délicate gourmandise de ces dames où à la goinfrerie de ces messieurs, croit-on, s'ils avaient un législateur dans leur jeu, qu'ils ne réclameraient pas, eux aussi, le désarmement des chasseurs ou des éleveurs?

Oh! je sais qu'on me répondra que ce sont là des animaux comestibles, et qu'il faut manger pour vivre.

Ce n'est pas une raison, attendu qu'il y a

sur toute la surface du globe des milliers de malheureux qui n'ont jamais mangé de ces oiseaux délicats et qui vivent tout de même.

Passe encore, cependant, pour les animaux comestibles, puisque la gourmandise a une excuse que n'a pas la coquetterie. Mais combien d'autres pauvres petites bêtes n'immolent-on pas, dont on pourrait épargner la vie. Le chevreau, par exemple, qui fournit des gants et des chaussures de luxe avec sa peau. Est-ce que celles qui frémissent à la vue d'un colibri empaillé ne devraient pas aussi frémir à l'idée de glisser leurs menottes ou leurs petons dans cette peau souple d'un innocent animal?

Il y a de ces âmes tendres qui, par grande charité, ne consentent pas à se nourrir de bœuf ou de mouton, à cause des dégoûts de l'abattoir. Mais quand ces personnes ont le cœur et surtout l'estomac dispos, elles ingurgitent avec volupté de ces petites truites blanches et bleues qu'on sert toutes contorsionnées parce qu'on les a jetées toutes vives dans l'eau bouillante.

L'homme est fatalement destructeur, et, quoiqu'il tente, il ne corrigera pas cette fatalité. Les bons végétariens qui s'abstiennent de toute particule de chair, ignorent sans doute qu'à la fin de leur carrière le nombre des morts dont leur conscience sera allégée apparaîtra dans une proportion parfaitement ridicule en comparaison de l'effroyable massacre dont ils auront fait inconsciemment leur vie d'hyperesthésique bonté.

A ne considérer que la vie et la mort, le destin d'une salade ou d'un haricot n'est pas beaucoup moins tragique que celui d'un coquillage. Je consens que la souffrance, ou, si vous aimez mieux, le malaise de l'individu soit fort atténué dans le végétal, mais qui nous dit qu'un plat de petits pois ou un simple morceau de pain ne représente pas, par voie d'accumulation, une plus grande somme de torture qu'une huître subitement engloutie avant qu'elle ait eu le temps d'y penser.

Que signifie alors cette pitié incomplète ou hypocrite. N'a-t-on déjà pas vu maintes fois de bonnes âmes s'indigner contre la vivisection. A les croire, il faudrait laisser l'homme en proie à tous les maux qui le torturent, plutôt que d'inciser un lapin ou un cobaye.

Encore une fois, il faut tuer pour maintenir la vie, pour guérir la maladie, pour la prévenir, et même pour jouir de l'existence dans les mesures permises par les règles sociales et par la morale. Un seul devoir s'impose à notre altruisme: supprimer ou tout au moins abrégé, diminuer dans la mesure du possible la souffrance des êtres qui nous doivent le tribut de leur vie. Ce devoir, la plupart des vivisecteurs le pratiquent, et presque toujours le bistouri n'avance que précédé du chloroforme. La raison et le sentiment se trouvent donc d'accord en ce point, et, par ses anesthésiques, la science supprime d'une main la plus cruelle partie du mal inévitable qu'elle accomplit de l'autre en vue d'un bien qui ne pourra profiter à l'homme sans se répercuter sur la bête.

La mise à mort de certains animaux, même non comestibles, est assurément plus défendable—je n'ose dire plus légitime—que le coup de fouet du charretier sur l'échine pelée de la bête à bout de forces. Tâcher de ne pas causer la souffrance, et, lorsqu'elle s'impose, la faire moindre, voilà la seule recommandation que je me sente en état d'adresser aux